

## **RÉUNION DU CONSEIL 6 MARS 2023**

Lundi, le 6<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;  
Mme Chantal Dansereau, conseillère;  
Mme France Bédard, mairesse;  
M. Gérald Bilodeau, conseiller;

Sont absents :

M. Christian Raby, conseiller;  
Mme Line Toupin, conseillère;  
M. Patrice Moore, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

### **ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### **2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2023
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles

##### **5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Octroi de contrat pour des travaux de remplacement de conduites sanitaires et pluviales d'une partie de la route Charles-A.-Gravel
- b) Consentement à une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Telus communication inc.

##### **5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **5.3. TRANSPORT**

##### **5.4. HYGIÈNE DU MILIEU**

##### **5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

##### **5.6. LOISIR ET CULTURE**

##### **5.7. AUTRES**

- a) Mois de l'arbre et des forêts 2023, distribution à la population
- b) Demande d'aide financière du Marché public du livre de St-Narcisse

##### **5.8. CORRESPONDANCES**

##### **5.9. Compte-rendu des dossiers**

5.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux

5.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance

5.12. Période de questions diverses

5.13. Clôture de la séance

**2023-03-32**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 FÉVRIER 2023**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2023 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2023.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2023-03-33**

**4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES**

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : Les chèques des déboursés du mois de février 2023 portant les numéros 12249 à 12250 pour un montant de 2 404,65 \$, auquel il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 3297 à 3310 pour une somme totale de 77 520,45 \$. Les comptes à payer portant les numéros 12251 à 12284 inclusivement, et excluant le chèque numéro 12277, et totalisant la somme de 39 792,84 \$. Les salaires du mois de février s'élèvent à 16 697,09. \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5. AFFAIRES NOUVELLES**

**5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2023-03-34**

**5.1.a) OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES SANITAIRES ET PLUVIALES D'UNE PARTIE DE LA ROUTE CHARLES-A.-GRAVEL**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Prospere-de-Champlain a procédé à un appel d'offres public pour le remplacement de conduites sanitaires et pluviales d'une partie de la route Charles-A.-Gravel;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, le 16 février dernier, neuf (9) entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT qu'elles ont toutes été jugées conformes par l'entreprise (Parallèle 54 Expert conseil), chargée de projet dans ce dossier;

CONSIDÉRANT la recommandation de (Parallèle expert 54 Expert conseil) d'accepter la soumission de (Harca Excavation inc.) qui est le plus bas

soumissionnaire conforme aux plans et devis, au montant de 873 068,37 \$, incluant les taxes;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation de Parallèle 54 Expert conseil et adjuge le contrat à (Harca Excavation inc.), selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au montant de 873 068,37 \$, incluant les taxes;

QUE ce montant sera prélevé à même la TECQ 2019-2023 et s'il y a dépassement de coût, à même le surplus accumulé.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**2023-03-35**

**5.1.b) CONSENTEMENT À UNE SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET TELUS COMMUNICATION INC.**

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain consente une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Telus communication inc. contre le lot 6 429 325 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain, sans bâtisse, le tout tel que montré des plans préparés par Frédéric Matte, arpenteur-géomètre, daté du 14 avril 2022 sous le numéro 3944 de ses minutes;

QUE la Municipalité signe ce contrat de servitude par l'intermédiaire de Sandra Turcotte, directrice générale et France Bédard, mairesse.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

**5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**5.3 TRANSPORT**

**5.4 HYGIÈNE DU MILIEU**

**5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**5.6 LOISIR ET CULTURE**

**5.7 AUTRES**

**2023-03-36**

**5.7.a) MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS 2023, DISTRIBUTION À LA POPULATION**

CONSIDÉRANT l'activité annuelle, Mois de l'arbre et des forêts (MAF), mise sur pieds par l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain désire bénéficier gratuitement d'environ deux cents plants d'arbres et qu'elle désire les redistribuer à la population lors d'une activité communautaire;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer la conseillère Line Toupin, responsable de la distribution des plants, et ce, gratuitement pour la population de Saint-Prosper-de-Champlain, pour deux cents arbres;

D'autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à officialiser la demande auprès de l'Association forestière et à signer tous les documents requis.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

2023-03-37

**5.7.b) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU MARCHÉ PUBLIC DU LIVRE DE ST-NARCISSE**

CONSIDÉRANT la demande financière du Marché public du livre de Saint-Narcisse visant à les soutenir dans l'organisation de la troisième édition;

CONSIDÉRANT qu'aucun montant n'a été prévu au budget en ce sens;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Gérald Bilodeau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil n'acquiesce pas à cette demande.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

**5.8 CORRESPONDANCES**

**5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS**

**5.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX**

**5.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

**5.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

2023-03-38

**5.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19h40.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
France Bédard  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sandra Turcotte  
Directrice générale et greffière-  
trésorière